



Sujet à l'approbation municipale et au PIA du règlement de zonage.
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.).

Échelle: 1:500
Zonage municipal: S1 1059g

MAISON MAXIMUM
Lot (s) : 6340 826 à 6340 971 (Projetés)
Cadastre : DU QUÉBEC
Municipalité : VILLE DE QUÉBEC
(Arrondissement de Beauport)
Circ. foncière : QUÉBEC

À la demande de: Les Aménagements René Drouin Inc.
9012-5^{me} Rue Québec inc.
Québec, le 11 novembre 2019
Par: Jean Duchesneau
arpenteur-géomètre
Copie conforme de la minute conservée au greffe
Par: arpenteur-géomètre
Dossier: 13499-9 Minutes: 4 549 Calculs: 17199

Normes d'implantation	
Murps	Arrière
Parcs	6,00
Parcs latéraux	2,00
Parcs avant	6,00
Parcs arrière	9,00
Garage attenant	6,00
Garage détaché	0,00
Détaché	0,00
Unité principale	11,00

- Cours d'eau
- Bande de protection riveraine
- Réglement de zonage 20 mètres/10 mètres de rive et 10 mètres de bande de protection riveraine
- * Bande de protection de 30 mètres exigée pour protéger les vitomondes
- Bande boisée à conserver, (article 476)
- Limite de non-déboisement identifiée et à protéger par le promoteur
- Profondeur total du lot
- Profondeur avant la bande de protection

